

TARIF GENERAL 2023-2024

	1 ^{er} vers Fin sept	2 ^{ème} versement Fin janvier	3 ^{ème} versement Fin avril	TOTAL à régler
❶ - CONTRIBUTION FAMILIALE..... - <i>Acompte versé à l'inscrit.</i> (encaissé fin juin/ début juillet)	293.5 - 50.00	219.00	219.00	731.50 - 50.00
❷ FORFAIT de fonctionnement :	57.90	42.00	42.00	141.90
↘ TOTAL EXTERNE :	301.40	261.00	261.00	823.40
❸ ½ PENSION :	344.60	260.00	260.00	864.60
↘ TOTAL ½ PENS (4 repas/sem) :	646.00	521.00	521.00	1688.00
+ ❹ COTISATIONS : <u>Facultatif :</u> - APEL (Ass Parents Elèves) - Assurance scolaire AVIVA <u>Obligatoire :</u> - CDI - SICL - Location <u>Tablette</u> pour un 6 ^e - Location <u>Tablette</u> pour un 5 ^e – 4 ^e – 3 ^e	4.70 1.00 <u>21.00</u> <u>18.00</u>	(13.70) (12.00) } Par mois sur 10 mois		+ 4.70 1.00 210.00 ou 180.00
+ ❺ Prestations numériques selon les classes: (13 € pour les 6 ^e -5 ^e -3 ^e et 19 € pour les 4 ^e)	<u>13</u> <u>ou 19</u>			13 ou 19

TOTAL à l'année : pour un **externe** : entre 1022.10 € et 1058.10 €
pour un **demi-pensionnaire** (4 jours par semaine) : entre 1886.70 € et 1922.70 €
(hors cotisations facultatives)

Possibilité de payer :
par chèque, par prélèvement automatique tous les mois d'octobre à juillet ou en espèces

AIDES POSSIBLES	Quand faire la demande ?	Montant attribué
Bourse nationale de collège : <i>A demander à Mme HEMERY</i>	Dossier transmis fin août début septembre et à rendre pour mi septembre Barème consultable sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984	En fonction de la situation familiale et du revenu fiscal de référence de l'année en cours, vous pourriez avoir comme réduction (montants de 2022-23) : Taux 1 : 105 € à l'année Taux 2 : 294 € à l'année Taux 3 : 459 € à l'année
Aide à la restauration pour les familles habitant le pas de calais (dépt 62) :	Aucune demande n'est à faire. A partir du moment où l'enfant est boursier national, l'aide à la restauration se fait automatiquement	En fonction du taux obtenu pour la bourse nationale, l'aide accordée sera de : Taux 1 : 1.16 € par repas Taux 2 : 1.12 € par repas Taux 3 : 1.54 € par repas

Attention à partir de 15 jours d'absence consécutifs, la **DSDEN pourra suspendre la bourse nationale.**

75 rue Emile Zola – 62300 LENS

☎ 03 21 147 247 - ✉ college.sainte-ide@wanadoo.fr